



Revue Ivoirienne d'Histoire

ISSN 1817-5627



Editions Universitaires
de Côte d'Ivoire

25

2015

ADMINISTRATION

COMITE DE REDACTION

Directeur de publication :	Pr KATTIE A. LOUKA
Rédacteur en chef :	KOUAME Aka
Secrétaire de rédaction :	SOHI Blesson F.
Coordination technique :	MIAN N. K. M. Assanvo

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

Annie Saunier	Professeur Université Antilles-Guyanes
Ouattara Tiona	Directeur de recherches (IHAAA, Abidjan)
Paul N'Da	Professeur ENS Abidjan
Alain Tirefort	Professeur Université Antilles-Guyanes
Rémi Fabre	Maître de conférences HDR Nantes
Nicoué Lédjou Gayibor	Professeur Titulaire Université de Bénin (Togo)
N'Guessan Aloko Jérôme	Directeur de recherches géographie Université de Cocody
Klaus Van Eickels	Professeur Université de Bamberg (Allemagne)
Kouamé Aka	Professeur Titulaire Université de Cocody
Allou Kouamé René	Professeur Titulaire Université de Cocody
Derou Jean	Maître Assistant Université de Cocody
Sétié E. Louis	Maître de conférences Université de Cocody
Yao Bi Gnagoran	Maître de conférences Université de Cocody
Kouassi Yao	Professeur Titulaire Université de Cocody
Bamouan Boyala J-P.	Maître Assistant Université de Cocody
Kouao Biot Bernadine	Maître Assistante Université de Cocody
Gonnin Gilbert	Maître Assistant Université de Cocody
Kouadio Guessan	Maître Assistant Université de Cocody
Tchero Joachim	Maître Assistant Université de Cocody

ADMINISTRATION DE LA REVUE

UFR Sciences de l'Homme et de la Société
Département d'Histoire
UFHB - Cocody, Abidjan (CI)

*Les articles proposés à la revue sont
adressés au Secrétariat de Rédaction :*

SOHI Blesson F.

UFR SHS (Histoire) BP V 34 Abidjan (C I)

Email : rev_ivhist@yahoo.fr

Rev. ivoir. hist.

Numéro 25, 2015

Maquette et mise en page : EDUCI
Editions Universitaires de Côte d'Ivoire
BP V34 Abidjan (Côte d'Ivoire)

Tél. : (225)

E-mail : educiabj@yahoo.fr

ISSN 1718-5627

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous les pays.

Rev ivoir hist 2015 ; 25.

© EDUCI 2015

SOMMAIRE

ISSN 1817-5627

Rev Iv Hist 2015 ; 25.

Mise en valeur des étangs de Sully-sur-loire au xive siècle. Dr PARE Moussa et Nogbou M. Eric	7-17
La prospection minière en Cote d'Ivoire de 1924 à 1960 Dr Tanoh Raphaël BEKOIN	18-35
La libéralisation de la filière café-cacao et son impact sur le monde paysan en Côte d'Ivoire (2000- 2011) KEITA Mohamed	36-46
L'islam en Guinée sous le régime de Sékou Touré : entre autoritarisme et prosélytisme 1975-1984 Dr. BAMBA Mamadou	47-64
L'Ashanti. d'un petit matriclan à l'érection d'une nation. 1680-1750 Pr ALLOU Kouamé René	65-74
Les causes liées à la pratique de la polygamie dans le Sud-Bénin au cours de la période précoloniale Dr Agossou Arthur VIDO	75-86
Systèmes d'éducation et populations de la région de Korhogo (Cote d'Ivoire) de 1904-1927. OUATTARA Diakaridja	87-101
La réconciliation de la Guinée de Sékou Touré d'avec ses "ennemis" (1975-1978) KABA Brahim	102-110
La mentalité, l'armature du progrès scientifique. Dr Joachim Tchero	111-129
Grandeur et décadence de cordoue (756-1031) Dr KONIN Severin	130-144
A propos de la constitution des richesses en grèce: a-t-il existé des selfs made men à athènes à l'époque classique ?. Dr Adou Marcel AKA	145-160

Référence de cet article : **Agossou Arthur VIDO**. Les causes liées à la pratique de la polygamie dans le Sud-Bénin au cours de la période précoloniale. *Rev iv hist* 2015 ; N°25 : p75-86.

LES CAUSES LIÉES À LA PRATIQUE DE LA POLYGAMIE DANS LE SUD-BÉNIN AU COURS DE LA PÉRIODE PRÉCOLONIALE

Agossou Arthur VIDO

*Département d'Histoire et
d'Archéologie
Université d'Abomey-Calavi
vido_arthur@yahoo.fr*

RESUME

Cet article permet de connaître les raisons profondes qui ont conduit à la pratique de la polygamie dans le Sud du Bénin, au cours de la période précoloniale. Grâce aux informations orales recueillies sur le terrain et aux sources écrites dont les plus anciennes remontent au XVII^e siècle, nous avons pu montrer que le veuvage, l'ostentation, l'alliance à certains groupes, le respect de l'abstinence post-partum, la stérilité de la première épouse et la place de choix de la femme dans les activités économiques ont amené les communautés socio-linguistiques de la zone d'étude à s'adonner à une telle pratique.

Mots-clés : Polygamie, raisons, Sud du Bénin, période précoloniale.

ABSTRACT

This paper provides information on the factors that led to the practice of polygamy in southern Benin, during the pre-colonial period. With oral information collected in the field and written sources, the oldest dating back to the seventeenth century, we have shown that widowhood, ostentation, alliance groups, respect for postpartum abstinence, sterility of the first wife and the special place of women in economic activities have led socio-linguistic communities in the study area to engage in such a practice.

Keywords: Polygamy, reasons, Southern Benin, pre-colonial period.

INTRODUCTION

La polygamie est une forme d'union matrimoniale de plus de deux personnes, comprenant la polyandrie, mariage d'une femme avec plusieurs hommes, et la polygynie, mariage d'un homme avec plusieurs femmes¹. Le terme est formé à partir de deux mots grecs, *polus* qui signifie «plusieurs» et *gamos*, signifiant «mariage». La polygynie² est une pratique qui est très répandue en Afrique Occidentale, particulièrement dans les pays francophones tels que le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal. Pour le cas du Bénin, les données statistiques montrent bien que cette forme d'union reste encore fréquente : en 1979, 33% des hommes mariés (10-70 ans) étaient en union polygame ; en 1992, ils étaient 31%³. Cette pratique existe dans le Bas-Bénin depuis l'époque précoloniale. Mais ce qu'on ignore parfois, ce sont les raisons profondes qui ont amené les hommes à s'y adonner. C'est ce que nous tenterons d'étudier dans cet article.

A la lumière des différents témoignages historiques et des renseignements recueillis auprès de certains informateurs oraux, nous pouvons retenir que les facteurs explicatifs de la polygamie dans la région d'étude, au cours de la période antérieure à la colonisation, sont multiples et se présentent comme suit : le veuvage ; l'ostentation et le prestige pour certaines catégories privilégiées ; l'alliance à certains groupes ; le respect scrupuleux de l'abstinence post-partum ; la stérilité de la première épouse ; la place de choix de la femme dans les différentes activités économiques de l'époque basées, entre autres, sur la production de produits vivriers utiles à l'alimentation de tout le foyer.

LE VEUVAGE

Le veuvage constitue une raison essentielle de l'institution de la polygamie dans le Sud du Bénin précolonial. Lorsqu'un homme arrivait à mourir, la/les veuve(s) pouva(en)t être prise(s) par le frère, le fils aîné ou un parent proche. Dans le royaume houéda de Sahè, Guillaume Bosman note, à la fin du XVII^e siècle⁴, que lorsqu'un père mourait, c'était son fils aîné qui héritait de ses biens parmi lesquels les femmes du défunt faisaient partie : « Le père de famille venant à mourir, son fils aîné hérite de tous ses biens, et aussi de ses femmes, qu'il prend toutes pour lui, excepté celle qui l'a mis au monde, à laquelle il donne une maison à part et tout ce qui lui est nécessaire, en cas qu'elle ne puisse subsister par elle-même. Cela ne se pratique par seulement chez le roi et chez les capitaines, mais aussi parmi les gens du commun⁵ ». Le Chevalier Des Marchais renchérit les propos de Bosman en notant que : « Lorsqu'un père de famille, qui a plusieurs enfants mâles, vient à mourir, c'est l'aîné qui hérite des qualités et des dignités dont le père a joui, il hérite encore des femmes de son père, et s'en sert comme de celles qu'il peut avoir épousées ; il n'y a que sa propre mère et la mère de son père qui soient exemptes de cette loi⁶ ».

1 Microsoft © Encarta © 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation. Tous droits réservés.

2 C'est le lieu de préciser que le type de polygamie qui est étudié dans cet article est la polygynie.

3 Cf. M. A. Sanni, « La polygamie au Bénin : Quoi de neuf ? », *Bulletin d'Information sur la Population en Afrique et à Madagascar*, n° 63, 2011, p. 1.

4 Bien que l'ouvrage de l'auteur ait été publié au tout début du XVIII^e siècle, les faits, quant à eux, remontent à la fin du XVII^e siècle.

5 G. Bosman, *Voyage de Guinée*, Utrecht, A. Schouten, 1705, p. 363.

6 Cité par J.-B. Labat, *Voyage du Chevalier Des Marchais en Guinée, isles voisines et à Cayenne, fait en 1725, 1726 et 1727*, Paris, Saugrin, Vol. 2, 1730, p. 209.

Un auteur anonyme français précise au tout début du XVIII^e siècle qu'en plus de sa mère, les femmes âgées de l'ancien roi n'étaient pas prises comme épouses par le nouveau roi : « Ce roi a pour le moins 2000 femmes qui sont distribuées dans le royaume en plusieurs maisons qu'il a dans chaque gros village, et comme la religion lui permet de se servir de celles de son père, hors de sa mère, il relègue les vieilles et conserve dans son sérail les jeunes⁷ ».

Dans son étude sur les différentes règles de succession existant dans le royaume fon du Dahomey, Auguste Le Hérissé⁸ fait observer que le fils aîné pouvait hériter des biens personnels de son défunt père ; lesquels biens comportaient des cultures, les époux du défunt, des troupeaux, des esclaves, des ustensiles, etc. De même, dans sa contribution à l'étude de l'histoire de Huawé, Marcellin Soglo⁹ a montré que chez les Fon, la femme était un bien qu'on obtenait en héritage. A la mort de son époux, elle pouvait regagner un autre membre de la famille de son mari. Tous les enfants qui devaient naître de son union avec le nouveau partenaire étaient considérés comme les enfants du défunt de droit car la mort n'entraînait pas l'extinction des progénitures de celui-ci.

L'OSTENTATION

L'ostentation et le prestige pour certaines catégories privilégiées constituent aussi l'une des causes essentielles de la pratique polygamique dans le Bas-Bénin. Durant le règne de Tegbessou, Robert Norris indique que le nommé Tanga, chargé de diriger l'administration fon à Ouidah, était castré mais avait un harem qui lui était juste utile pour son statut social : « Son sérail, nous dit l'auteur, n'était qu'un superflu nécessaire à la splendeur et à la pompe de son rang, et il avait la générosité de permettre aux hommes de sa suite de partager avec ses femmes des plaisirs auxquels il ne pouvait pas prétendre. Un exemple de complaisance aussi rare lui avait concilié l'affection la plus sincère de tous ceux qui le servaient¹⁰ ». Dans le royaume houéda de Sahè, le corsaire Jean Doublet de Honfleur fait savoir, dès le tout début du XVIII^e siècle, que c'est en fonction de leurs capacités à payer les dots qui leur étaient imposées que les hommes épousaient plusieurs femmes : « Ils ont autant de femmes qu'ils en peuvent entretenir¹¹ ». Le Hérissé fait le même constat en milieu fon : « Les coutumes locales permettent aux gens de posséder autant de femmes qu'ils peuvent payer de dots¹² ».

7 Anonyme, *Relation du royaume de Judas en Guinée, de son gouvernement, des mœurs des habitants, de leur religion et du négoce qui s'y fait*, Aix-en-Provence, ANSOM. Dépôt des Fortifications des Colonies 75, pièce 104 (date citée dans le texte : 1708), p. 24.

8 A. Le Hérissé, *L'ancien royaume du Dahomey : Mœurs, religion, histoire*, Paris, Emile Larose, 1911, pp. 250 et 252.

9 M. Soglo, *Contribution à l'histoire de Huawé (XVII^e-XIX^e siècles)*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, Université Nationale du Bénin, 1988, p. 61.

10 R. Norris, *Mémoires du règne de Bossa-Ahadée, roi de Dahomé, Etat situé à l'intérieur de la Guinée et voyage de l'auteur à Abomé qui en est la capitale*, Paris, Gattey, 1790, p. 60.

11 Cité par C. Bréard, *Journal du corsaire Jean Doublet de Honfleur, lieutenant de Frégate sous Louis XIV*, Paris, Charavay frères, 1884, p. 257.

Le Chevalier Des Marchais note que chaque épouse avait droit à une case dans laquelle elle vivait avec ses enfants : « Chaque famille a plusieurs cases, jamais un mari ne met deux de ses femmes ensemble sous le même toit, elles sont logées séparément. On croit que cela est nécessaire pour conserver la paix entre elles ». Cf. Labat, *Ibid*, p. 41. Lire également M. J. Herskovits, « Cultural relativism and cultural values », In F. Herskovits (Eds.), *Cultural relativism: Perspectives in cultural pluralism*, Random House, 1972, pp.4-5.

12 Le Hérissé, *Ibid*, p. 224.

Compte tenu de leur position privilégiée, les souverains du royaume du Dahomey avaient un nombre considérable d'épouses. Robert Norris rapporte que juste après l'annonce de la mort de Tegbessou en 1774, certaines de ses femmes, au nombre de 285, se donnèrent la mort en se faisant égorger. En somme, il fut accompagné dans sa tombe par « six de ses femmes qui s'ensevelirent toutes vives avec lui, ainsi que (par) celles qui s'étaient tuées dans les premiers moments du désordre¹³ ». Ce témoignage permet ainsi de comprendre que le roi Tegbessou avait tout au moins 391 épouses. D'après le témoignage du capitaine anglais Archibald Dalzel, les femmes qui furent enterrées en 1789 avec le successeur de Tegbessou, Kpengla, furent au nombre de 595 : « Five hundred and ninety-five women were murdered by their companions on this occasion, and sent, according to the notion that prevails in this unhappy country, to attend Adanhoonzou (Kpengla) in the other world¹⁴ ». Après le décès de Glèlè, en 1889, il y eut un suicide collectif de près de 90 de ses femmes, désireuses d'accompagner leur illustre époux dans le pays des morts où elles étaient sûres de poursuivre la vie de reines, qu'elles avaient commencées ici-bas¹⁵. Le roi Béhanzin avait plus de 300 femmes¹⁶. Il fut même en exil avec quatre d'entre elles¹⁷.

Ces quatre exemples permettent de comprendre que les souverains fon pouvaient prétendre à un grand nombre d'épouses qui n'appartenaient pas forcément à la même couche sociale : le sérail royal était composé de femmes d'origine princière ou plébéienne. Mais, Justin Avolonto¹⁸ précise qu'il était surtout composé de roturières car selon la coutume, le monarque devait avoir par sa naissance, une double origine qui tiendrait à la fois de la noblesse et de la plèbe. Ainsi, il se sentirait issu des deux grandes couches sociales du royaume, ce qui, pensait-on à Abomey, pouvait l'amener à se pencher avec beaucoup plus d'attention sur les problèmes de la couche que la grande majorité des princes avaient tendance à reléguer au second plan. Ces propos sont confirmés à la fin du XIX^e siècle par Camille Piétri, un ancien otage de Ouidah, qui écrit : « Un roi au Dahomé n'est jamais le fils de son père et d'une femme de race dahoméenne. Il doit être le fils d'une esclave d'autre race, parce que la loi du pays dit qu'un *fils gaspille le bien de ses pères, tandis qu'un étranger le conserve* ; la position de fils d'esclave n'a d'ailleurs rien de déshonorant, car tout individu né sur la terre du Dahomé est libre et ne peut être vendu¹⁹ ».

13 Norris, *Ibid*, 1973, p. 144; R. Norris, *Memoirs of the reign of Bossa Ahádee, king of Dahomy, an inland country of Guiney*, London, W. Lowndes, 1789, p. 130; A. Dalzel, *The history of Dahomy, an inland Kingdom of Africa*, Londres, 1793, pp. 151-152.

14 Dalzel, *Idem*, p. 205.

15 Cf. E. Dunlas, « Origine du royaume de Porto-Novo », *Etudes Dahoméennes*, Nouvelle série, n° 9-10, 1967, p. 61. Notons ici que les épouses royales étaient bien souvent enterrées avec leur mari défunt après avoir préalablement pris un breuvage empoisonné. Cf. P. Hazoumé, *Doguiçimi*, Paris, Larose, 1938, p. 75.

16 Cf. Le Hérisse, *Op. Cit.*, p. 224. D'après Joseph Adrien Djivo, parmi les épouses de Béhanzin, huit au moins étaient des princesses et descendaient de Agonglo, de Guézo et de Glèlè. Cf. Joseph Adrien Djivo, *Le refus de la colonisation dans l'ancien royaume de Danxomé (1875-1894)*, Paris, L'Harmattan, Vol. 1, 2013, p. 184.

17 Cf. Photos n° 1 et 2.

18 J. T. Avolonto, *Introduction à l'histoire des Anato du plateau d'Agbome : Vers 1500-1929*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Nationale du Bénin, 1990, pp. 95-96.

19 C.-N. Piétri, « Nos 93 jours de captivité au Dahomé », *Journal des voyages*, T. 26-27, n° 702, 1890, p. 387. Lire également Le Hérisse, *Op. Cit.*, p. 8 ; M. Ahanhanzo Glèlè, *Le Danxomé. Du pouvoir aja à la nation fon*, Paris, Nubia, 1974, p. 95.

L'ALLIANCE À CERTAINS GROUPES

La pratique de la polygamie peut trouver son explication dans le désir de deux familles, de deux villages ou de deux royaumes de vouloir sceller des liens basés sur la solidarité ou des intérêts commerciaux. A ce sujet, la tradition orale est unanime pour reconnaître que le mariage a joué un rôle essentiel dans l'établissement et/ou l'affermissement des relations entre deux groupes sociaux. Dans ce contexte, la fille donnée en mariage n'était pas toujours la première femme du futur époux qui, en fonction de son rang social, pouvait déjà avoir plusieurs épouses. Il est utile de rappeler qu'au moment où la princesse Na Guézé fut donnée en mariage à Houffon, le monarque houéda avait déjà un harem²⁰.

Par ailleurs, des Occidentaux installés sur la côte se sont allégrement servis de la polygamie pour créer des liens étroits avec les autorités locales d'alors. Par exemple, Paul Merruau²¹ raconte que le Brésilien Francisco Félix de Souza (1754-1849), ami personnel du roi Guézo, avait un harem composé de près de quatre cents femmes (pour la plupart africaines) parmi lesquelles six étaient exclusivement attachées à sa personne. D'après Ana Lucia Araujo²², la première femme africaine du négrier fut la princesse Ahoosi²³, issue des grandes familles d'Aného, originaires en fait du royaume de Glidji²⁴. Ce sont les liens familiaux contractés avec la classe dirigeante qui permirent à de Souza de mener en toute tranquillité, du moins durant une période donnée, ses activités commerciales à Aného.

Dans le souci de mieux connaître la colonie du Dahomey qu'il gouverna à partir de 1918, et surtout de mettre ses hôtes en confiance, le baron Gaston Fourn dut s'adapter aux us et coutumes dahoméennes en pratiquant la polygamie. A ce sujet, l'historienne béninoise Régina Byll-Cataria²⁵ fait observer que le gouverneur français obtint de Hodonou, chef de Pahou, la main d'une fille de la famille Agbo Toglossou de Ouidah et d'Adèle Toï Hodonou, fille de Hodonou. De ces unions naquirent six enfants qui virent le jour à Pahou. Gaston Fourn choisit de nouvelles compagnes à Savalou et à Agoué en se conformant toujours aux coutumes du pays, ce qui lui permit d'agrandir sa famille de sept autres enfants. Et lors de ses voyages à l'intérieur de la colonie, il se faisait toujours accompagner de ses épouses originaires des localités visitées. Ce qui permettait de faire passer aisément le message colonial.

20 Cf. Labat, *Op. Cit*, p. 62.

21 P. Merruau, « Le Dahomey et le roi Guézo », *Revue des deux mondes*, T. 12, déc. 1851, p. 1039.

22 Suivant les recherches de l'historienne d'origine brésilienne, le marchand d'esclaves aurait eu 201 enfants, dont 106 filles et 95 garçons. Cf. A. L. Araujo, « Enjeux politiques de la mémoire de l'esclavage dans l'Atlantique Sud : La reconstruction de la biographie de Francisco Félix de Souza », *Lusotopie XVI* (2), 2009, p. 120.

23 D'après Agbanon II, de cette union naquirent quatre enfants. Cf. Agbanon II, *Histoire de Petit-Popo et du royaume guin (1934)*, Texte présenté par N. L. Gayibor, assisté de Y. Marguerat et de R. Pazzi, Lomé, Editions Haho, 1991, p. 46.

24 Pour plus de détails sur les rois de Glidji, consulter N. L. Gayibor, « Les rois de Glidji: Une Chronologie révisée », *History in Africa*, Vol. 22, 1995, pp. 197-222.

25 M. R. Byll-Cataria, « Vie du Gouverneur Fourn au Dahomey (1901-1928) », *Annales de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines*, n° 7, 2002, pp. 102-103.

L'ABSTINENCE POST-PARTUM

L'abstinence post-partum constitue un facteur favorable à la polygamie. A ce sujet, E. Chaudoin écrit que : « La loi dahoméenne, pour protéger la mère et l'enfant, interdit les relations du mari avec la femme mère pendant trois ans, laps de temps pendant lequel elle doit l'allaiter et s'occuper de son éducation (...) Cette loi a été faite, peut-être bien aussi, pour encourager la polygamie²⁶ ». Le Hérissé confirme les propos de Chaudoin en faisant remarquer qu' : « Une règle d'hygiène à laquelle les Dahoméens tiennent beaucoup défend au mari d'avoir des relations avec sa femme, lorsque celle-ci est enceinte ou allaite un enfant. Or ici une mère est dans l'obligation de sevrer ses enfants qu'au bout de trois ans (...) Le temps pendant lequel un homme ne peut avoir de relations avec sa femme est donc porté ainsi à quatre ans environ. Dans ces conditions la polygamie devient presque une loi de la nature²⁷ ».

Ce type de privation est également observé par l'administrateur colonial français Alexandre d'Albeca chez les populations mina d'Agoué et de Grand-Popo. Dans ses notes, l'auteur retient que des femmes ont parfois encouragé leurs maris à prendre une nouvelle épouse: « Après la délivrance, l'usage veut que le mari reste quarante jours sans fréquenter sa femme ; c'est sa propre épouse qui l'engage à se remarier²⁸ ».

Ce constat est également fait en milieu fon par Le Hérissé : « On rencontre des femmes qui s'entremettent pour trouver des amies à leur mari, pourvoir à la dot d'une jeune fille qu'il désire épouser²⁹ ». Le choix d'une autre épouse par la première femme nous a été confirmé par Houèningbo Akabi³⁰ qui a même indiqué qu'elle fût à la base du choix de sa première coépouse, après qu'elle accouchât de son premier enfant. Ces différents propos semblent montrer que les femmes étaient favorables à une polygamie qui diminuait leurs tâches quotidiennes et assurait au groupe la vitalité sans atteinte à leur dignité « d'épouses principales³¹ ».

A la fin du XVII^e siècle, Le Sieur d'Elbée note que chez les Aïzo du royaume d'Allada, la première femme était considérée comme l'épouse principale et avait plus de pouvoir que les autres épouses : « Aussi de tout le grand nombre de femmes qu'ils ont, n'y en a-t-il qu'une qui soit considérée, surtout dans la famille royale, où la première femme qu'ils nomment la Reine, a un pouvoir presque absolu sur toutes les autres femmes du roi³² ».

26 E. Chaudoin, *Trois mois de captivité au Dahomey*, Paris, Librairie Hachette et C^{ie}, 1891, pp. 329-330.

27 Le Hérissé, *Op. Cit.*, pp. 224-225. Lire également E. Lambinet, « Notice géographique, topographique et statistique sur le Dahomey », *Revue maritime et coloniale*, T. 110, 1893, p. 94.

28 A. L. D'Albeca, *Les établissements français du Golfe de Bénin : Géographie, commerce, langues*, Paris, L. Baudoin et C^{ie}, 1889, p. 100. L'allaitement durant une longue période était ainsi une forme de contrôle de la fécondité car il permettait de diminuer les probabilités de grossesse.

29 Le Hérissé, *Op. Cit.*, p. 225.

30 Entretien réalisé le Lundi 08 Août 2011 dans le village d'Adamè Ahito (Bohicon).

31 Informations recueillies auprès de M. Raphaël Amétonou. Entretien réalisé le Lundi 04 Juillet 2011 à Ségbé (Comè).

32 Sieur d'Elbée, « Journal du voyage du Sieur d'Elbée, commissaire général de la Marine, aux isles, dans la coste de Guynée », in J. de Clodore, *Relation de ce qui s'est passé dans les isles et terres fermes de l'Amérique*, Paris, 1671, p. 432.

D'après Claude Savary³³, le soutien apporté par la femme à son mari montre bien que les foyers polygames n'étaient pas toujours dirigés par la jalousie et la méfiance réciproques. Aussi, le fait de ne pas être la première épouse semblait parfois ne pas poser de problèmes à la femme célibataire puisqu'elle avait la liberté de rejoindre l'homme de son choix. Mais, Alfred Barbou déclare à la fin du XIX^e siècle que dans le royaume du Dahomey, la jeune fille est mariée à un homme sans même que son avis ne soit pris en compte. Voici son témoignage : « On la marie sans lui demander son goût ; la plupart du temps elle est vendue à son époux, dont elle est la favorite pendant un certain temps, jusqu'à ce que, fatigué d'elle, il prenne une autre femme ou revienne à une de ses épouses délaissées³⁴ ». Ces propos ne sont pas partagés par un auteur anonyme de la fin du XVIII^e siècle qui note que : « Les hommes de tous âges peuvent avoir envie pour faire leurs femmes une jeune fille de 11 à 12 ans lorsqu'elle leur plaît. Ils en font le compliment au père. S'il l'agrée, *il fait venir sa fille et lui demande si elle veut le prendre pour son homme. Si sans façon elle dit que oui, cela est fin*³⁵. Le futur compte 5 gallines de cauris, une bouteille d'eau de vie. Et il n'en est plus question que lorsque la fille est nubile alors le mari futur en est averti (...) Il donne à sa future 15 à 20 dagues et 5 mouchoirs suivant sa fortune³⁶ ». Ce qui laisse penser que la femme n'était pas forcément traitée comme un objet, mais comme un être pensant qui donnait parfois son avis sur le choix du futur époux. La jeune fille pouvait même se donner la mort si le mariage était fait sans son approbation : « Lorsqu'on en a présenté une (fille) au roi, si elle lui plaît, il couche deux ou trois avec elle, après quoi il fait qu'elle passe sa vie en religieuse. C'est pour cela que les filles n'aiment pas à devenir les femmes du roi, et elles choisiraient plutôt la mort, qu'une vie comme celle-là. Il y a deux ans que ces capitaines (gardiens de son sérail) voulurent mener au roi une jeune fille fort jolie ; mais comme elle n'aimait pas la vie religieuse, elle leur échappa, et voyant qu'ils la poursuivaient, elle se jeta de désespoir dans un puits profond, où elle étouffa³⁷ ».

LA STÉRILITÉ

La stérilité de la femme est également perçue comme l'une des causes principales de la polygamie car l'homme, désireux d'avoir une descendance, pouvait en épouser une autre qui lui donnerait des enfants : « La femme stérile est méprisée ; on croit communément qu'elle est punie ainsi de quelque péché secret. Elle est regardée comme stigmatisée et, si le mari peut s'en débarrasser (sans doute pour se remarier), il choisira la première occasion qui se présentera³⁸ ». La femme stérile était considérée avec beaucoup de méfiance. N'ayant pas d'enfant (s), elle était exclue de sa société parce qu'elle était considérée comme une maudite, et on la tenait bien souvent pour une sorcière : « La stérilité est considérée comme une malédiction du

33 Claude Savary, *La pensée symbolique des Fô du Dahomey. Tableau de la société et étude de la littérature orale d'expression sacrée dans l'ancien royaume du Dahomey*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Neuchâtel, Genève, Éditions Médecine et hygiène, 1976, p. 120.

34 A. Barbou, *Histoire de la guerre au Dahomey*, Paris, Librairie Universelle d'Alfred Duquesne, 1893, p. 43.

35 C'est nous qui soulignons.

36 Anonyme, *Mémoire sur Juda*. Archives Nationales Section Outre-Mer, Aix-en-Provence. Dépôt des Fortifications des Colonies, carton 75, pièce 112, 1778, p. 16.

37 Bosman, *Ibid*, p. 363.

38 E. Foà, *Le Dahomey : Histoire, géographie, mœurs, coutumes, industrie, expéditions françaises (1891-1894)*, Paris, A. Hennuyer, 1895, p. 195.

ciel. Une femme de vingt-cinq ans qui n'a pas eu d'enfant ne compte pas; les noirs ne la recherchent plus³⁹ ». Ces propos sont partagés par Stanley B. Alpern qui écrit: « Female bachelorhood was a weird notion, barrenness a tragedy if not a disgrace, and a childless wife an object of pity if not scorn⁴⁰ ». Le mépris affiché à l'endroit de la femme stérile ne remonte pas au XIX^e siècle. Déjà au tout début du XVIII^e siècle, un auteur anonyme français notait que chez les Houéda : « Il semble dans ce pays qu'elle (la femme) soit coupable de son impuissance lorsqu'elle n'a point d'enfants. Elle n'est pas regardée⁴¹ ». Ces propos sont partagés par un autre auteur anonyme français dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Voici ce qu'il dit à ce sujet : « La stérilité est le plus grand défaut qu'on puisse reprocher à une femme⁴² ». Mais, il ne faut pas croire que la stérile était automatiquement rejetée par son mari et la société à laquelle elle appartenait. Lorsqu'elle n'arrivait pas à enfanter, son époux allait consulter le *Fa* afin de connaître les causes et les remèdes de cette stérilité. Le devin, après avoir obtenu l'assurance que la femme était vraiment stérile, recherchait la cause de ce phénomène, obtenait de *Fa* la révélation de l'obstacle mystique. Et si la cause était due à un *Vodun*, il fallait alors lui offrir quelques sacrifices pour l'apaiser⁴³. Dans le même ordre d'idées, l'historien béninois Félix Iroko fait remarquer que le cauris était utilisé dans les traitements gynécologiques : « On guérit de certaines formes de stérilité des femmes en leur faisant porter aux reins des cauris enfilés⁴⁴ ».

LES FACTEURS ÉCONOMIQUES LIÉS À LA PRATIQUE DE LA POLYGAMIE

Les raisons d'ordre économique peuvent justifier l'institution d'une telle pratique dans la partie méridionale du Bénin. Les hommes se mariaient résolument à plusieurs femmes parce qu'ils les percevaient comme un apport économique de taille et une main-d'œuvre nécessaire à l'autosubsistance de la famille : culture de champs, fourniture d'eau et cuisine sont essentiellement leur domaine. John Mac Leod explique que: « Polygamy is allowed to any extent, and it is generally carried as far as the means of the gentlemen will admit; as after a short period (or honey-moon) the women are employed in the fields and plantations⁴⁵ ». Ces propos ont été également tenus par l'explorateur anglais Richard Burton qui écrit: « The Dahoman (...) considers a numerous family the highest blessing and fatherlessness the greatest curse in mundane life, and what men think in these lands must be minded by women⁴⁶ ». Bosman retient que la grande majorité des femmes du roi des Houéda et des hauts dignitaires d'alors étaient également impliquées dans les travaux champêtres : « La

39 Cf. A. L. d'Albeça, *La France au Dahomey*, Paris, Librairie Hachette et C^e, 1895, p. 160.

40 S. B. Alpern, *Amazons of Black Sparta: The women warriors of Dahomey*, London, C. Hurst & Co, 1998, p. 43.

41 Anonyme, *Ibid*, 1708, p. 44.

42 Anonyme, *Le voyageur anonyme, ou la connaissance de l'ancien ou du nouveau monde, mise au jour par M. l'abbé de la Porte*, Paris, L. Cellot, T. XIV, 1765, p. 366.

43 Cf. B. Maupoil, *La Géomancie à l'ancienne Côte des Esclaves*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1981, p. 228.

44 A. F. Iroko, *Les cauris en Afrique Occidentale du X^e au XX^e siècle*, Thèse de doctorat d'Etat ès Lettres et Sciences Humaines, Centre de Recherches Africaines, Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne, 1987, p. 506.

45 J. M. D. Mc Leod, *A voyage to Africa, with some account of the manners and customs of the Dahomian people*, London, John Murray, 1820, p. 49; Arthur Agossou Vido et Marius Codjo Vido, *Le Sud du Bénin vu par les Européens entre le XVII^e et le XX^e siècle : 188 citations pour une contribution à l'étude de l'histoire du Bénin*, Sarrebruck, Editions Universitaires Européennes, 2014, pp. 54-55.

46 R. F. Burton, *A mission to Gelele, King of Dahome*, London, Tinsley Brothers, Vol. 1, 1864, p. 83.

plupart de ces femmes ne servent qu'à travailler à la campagne pour leurs maris⁴⁷». Mais compte tenu de leur statut d'épouses royales, il était interdit aux hommes, excepté évidemment le souverain, de les regarder. C'est la raison pour laquelle : « Quand les femmes du roi vont travailler à la campagne (elles y vont tous les jours par centaines) et qu'elles rencontrent un homme, elles crient de loin, «mettez-vous à l'écart» et alors s'éloignant du chemin, il se met à genoux, et les laisse passer, sans oser presque les regarder⁴⁸». De même, chez les Fon d'Abomey : « Les femmes du roi ou des chefs sont également l'objet d'un grand respect ; il est défendu de les frôler en les croisant dans les rues. L'homme qui touche une de ces femmes de distinction a la main coupée⁴⁹ ».



Photo n° 1 : Le roi Béhanzin et certains membres de sa famille en exil à la Martinique. On peut observer sur la photographie quatre de ses épouses (Ecyomi, Tà Mono Akwendaxi, Menusœ et Vidédótótè), trois de ses filles (Mekwinyo, Kpotàsè et Agbòkpànù), son fils Wàniló. À leurs côtés, un parent jouant le rôle de secrétaire : Adándéjân, ainsi qu'un interprète prénommé Fánú, accompagné de son épouse Falégué.

Source : musée du quai Branly, photo Fabre.

47 Bosman, *Op. Cit*, p. 362 ; G. Smith, *Nouveau voyage de Guinée*, Paris, Durand & Pessot, Vol. 2, 1751, p. 148.

48 Bosman, *Op. Cit*, p. 363.

49 E. Foà, *Ibid*, p. 245.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources

Sources orales

1.- Commune de Bohicon

AKABI Houèningbo née HOUETON, 65 ans environ, ménagère. Entretien réalisé le Lundi 08 Août 2011 dans le village d'Adamè Ahito (Arrondissement de Bohicon II).

2.- Commune de Comé

Amétonou Raphaël, 49 ans, Directeur du CEG₄ de Comé. Entretien réalisé le Lundi 04 Juillet 2011 à Ségbé.

Sources imprimées

Agbanon II, *Histoire de Petit-Popo et du royaume guin (1934)*, Texte présenté par N. L. Gayibor, assisté de Y. Marguerat et de R. Pazzi, Lomé, Editions Haho, 1991, 208p.

Albeca (A. L. D'), *Les établissements français du Golfe de Bénin : Géographie, commerce, langues*, Paris, L. Baudoïn et C^{ie}, 1889, 237p.

Albeca (A. L. D'), *La France au Dahomey*, Paris, Librairie Hachette et C^{ie}, 1895, 236p.

Anonyme, *Le voyageur anonyme, ou la connaissance de l'ancien ou du nouveau monde, mise au jour par M. l'abbé de la Porte*, Paris, L. Cellot, T. XIV, 1765, 480p.

Barbou (A.), *Histoire de la guerre au Dahomey*, Paris, Librairie Universelle d'Alfred Duquesne, 1893, 154p.

Bosman (G.), *Voyage de Guinée*, Utrecht, A. Schouten, 1705, XVI-520p.

Bréard (C.), *Journal du corsaire Jean Doublet de Honfleur, lieutenant de Frégate sous Louis XIV*, Paris, Charavay frères, 1884, 302p.

Burton (R. F.), *A mission to Gelele, King of Dahome*, London, Tinsley Brothers, Vol. 1, 1864, 386p.

Dalzel (A.), *The history of Dahomy, an inland Kingdom of Africa*, Londres, 1793, 230p.

Elbée (Sieur d') « Journal du voyage du Sieur d'Elbée, commissaire général de la Marine, aux isles, dans la coste de Guynée », in Clodore (J. de), *Relation de ce qui s'est passé dans les isles et terres fermes de l'Amérique*, Paris, 1671, pp. 345-558.

Foà (E.), *Le Dahomey : Histoire, géographie, mœurs, coutumes, industrie, expéditions françaises (1891-1894)*, Paris, A. Hennuyer, 1895, 430p.

Labat (J. B.), *Voyage du chevalier Des Marchais en Guinée, isles voisines et à Cayenne, fait en 1725, 1726 et 1727*, Paris, Saugrin, Vol. 2, 1730, 366p.

Lambinet (E.), « Notice géographique, topographique et statistique sur le Dahomey », *Revue maritime et coloniale*, T. 110, 1893, pp. 66-96.

Le Hérissé (A.), *L'ancien royaume du Dahomey : Mœurs, religion, histoire*, Paris, Emile Larose, 1911, 385p.

Merruau (P.), « Le Dahomey et le roi Guézo », *Revue des deux mondes*, T. 12, déc. 1851, pp. 1036-1062.

Norris (R.), *Memoirs of the reign of Bossa Ahádee, king of Dahomy, an inland country of Guiney*, London, W. Lowndes, 1789, 184p.

Norris (R.), *Mémoires du règne de Bossa-Ahadée, roi de Dahomé, Etat situé à l'intérieur de la Guinée et voyage de l'auteur à Abomé qui en est la capitale*, Paris, Gattey, 1790, 243p.

Piétri (C.-N.), « Nos 93 jours de captivité au Dahomé », *Journal des voyages*, T. 26-27, n° 702, 1890, pp. 385-400.

DFC 75, pièce 112 : *Mémoire sur Juda*. Auteur anonyme, vers 1778, 57p.

DFC 75, pièce 104 : *Relation du royaume de Judas en Guinée, de son gouvernement, des mœurs des habitants, de leur religion et du négoce qui s'y fait*. Auteur anonyme, mémoire non daté (date citée dans le texte : 1708), 90p.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Alpern (S. B.), *Amazons of Black Sparta: The women warriors of Dahomey*, London, C. Hurst & Co, 1998, 279p.

Djivo (J. A.), *Le refus de la colonisation dans l'ancien royaume de Danxomé (1875-1894)*, Paris, L'Harmattan, Vol. 1, 2013, 418p.

Glèlè (A. M.), *Le Danxomé. Du pouvoir aja à la nation fon*, Paris, Nubia, 1974, 282p.

Hazoumé (P.), *Dogucimi*, Paris, Larose, 1938, 510p.

Maupoil (B.), *La Géomancie à l'ancienne Côte des Esclaves*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1981, 690p.

Vido (A. A.) et Vido (C. M.), *Le Sud du Bénin vu par les Européens entre le XVII^e et le XX^e siècle : 188 citations pour une contribution à l'étude de l'histoire du Bénin*, Sarrebruck, Editions Universitaires Européennes, 2014, 105p.

Articles

Araujo (A. L.), « Enjeux politiques de la mémoire de l'esclavage dans l'Atlantique Sud : La reconstruction de la biographie de Francisco Félix de Souza », *Lusotopie*, XVI (2), 2009, pp. 107-131.

Byll-Cataria (M. R.), « Vie du Gouverneur Fourn au Dahomey (1901-1928) », *Annales de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines*, n° 7, 2002, pp. 99-112.

Dunglas (E.), « Origine du royaume de Porto-Novo », *Etudes Dahoméennes*, Nouvelle série, n° 9-10, 1967, pp. 29-62.

Gayibor (N. L.), « Les rois de Glidji: Une Chronologie révisée », *History in Africa*, Vol. 22, 1995, pp. 197-222.

Herskovits (M. J.), « Cultural relativism and cultural values », In F. Herskovits (Eds.), *Cultural relativism: Perspectives in cultural pluralism*, Random House, 1972, pp. 4-12.

Sanni (M. A.), « La polygamie au Bénin : Quoi de neuf ? », *Bulletin d'Information sur la Population en Afrique et à Madagascar*, n° 63, 2011, 6p.

Mémoires et Thèses

Avolonto (J. T.), *Introduction à l'histoire des Anato du plateau d'Agbome : Vers 1500-1929*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Nationale du Bénin, 1990, 198p.

Iroko (A. F.), *Les cauris en Afrique Occidentale du X^e au XX^e siècle*, Thèse de doctorat d'Etat ès Lettres et Sciences Humaines, Centre de Recherches Africaines, Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne, 1987, 980p.

Savary (C.), *La pensée symbolique des Fõ du Dahomey. Tableau de la société et étude de la littérature orale d'expression sacrée dans l'ancien royaume du Dahomey*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Neuchâtel, Genève, Editions Médecine et hygiène, 1976, 396p.

Soglo (M.), *Contribution à l'histoire de Huawé (XVII^e-XIX^e siècles)*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Nationale du Bénin, 1988, 134p.